

Réforme du collège Hors Sujet !

| La réforme du collège

**La ministre a osé signer le décret
le 19 MAI 2015, jour de la grève majoritaire
contre son projet.**

**Collège NVB :
pour le SNES, c'est toujours**

NON !

I La réforme pour la 6^{ème}

I La réforme pour la 6^{ème}

Grille 6^{ème} (fin du cycle III)

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire — Géographie — Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, sciences physiques	4 heures
Total **	23 + 3 heures ***

Possibilité de semestrialisation.

Diminution horaire
Suppression de la possibilité de
dédoubler une heure

Retour à l'horaire de 4h après être passé
de 3h à 3h 30

Globalisation des horaires, vers l'EIST ?
Qui enseignera les sciences en 6^e?
+ Perte des groupes à effectif réduit
retour des sciences physiques avec un
horaire amputé

Accompagnement personnalisé

Compter plutôt 26h dont 3h pour l'AP

Accompagnement personnalisé

- **L'accompagnement personnalisé est prélevé sur les horaires disciplinaires.** Chaque discipline peut « colorer » une partie de son enseignement ce qui entraîne mécaniquement une diminution des horaires disciplinaires.
- **Rien n'assure que l'accompagnement personnalisé soit à effectif réduit.** Pour cela, il faut prendre sur la « réserve » de 3h/division données en plus dans la DHG.
- **Mise en place locale, renvoyée au conseil pédagogique,** en fonction du projet d'établissement. Mais même mise en œuvre pour toutes les classes de 6^{ème} du collège.

II La réforme pour le cycle 4, classes de 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}

III La réforme pour le cycle 4

Grille cycle IV (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})

Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	cinquième	quatrième	troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire — Géographie — Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Sciences physiques	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total **	22 + 4 heures par niveau ***		

En 3^{ème}, perte d'1/2
heure en techno, Phys,
Math, Français, LV2 !

Introduction de la LV2 dès la 5^e
sur un horaire insuffisant +
disparition des sections Euro et
des bi-langues

**Enseignements
complémentaires = 3 h EPI
+ 1H Accompagnement
personnalisé**

Cet horaire de 4h devra
comporter 1h ou 2h d'AP, à
décider localement pour toutes
les classes du niveau.

Compter plutôt 26h dont 4h pour l'AP et les EPI

* Une organisation semestrielle peut être proposée.

** S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

*** Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

EPI = Enseignements Pratiques
Interdisciplinaires

Enseignements *Pratiques* Interdisciplinaires

Les enseignements interdisciplinaires devraient donc être « pratiques », par opposition aux enseignements disciplinaires qu'on suppose purement théoriques (et donc ennuyeux ?).

Outre que la séparation du « théorique » et du « pratique » n'est pas pertinente, ces EPI devront donner lieu à :

- Une réalisation concrète
- Une évaluation (en lien avec le DNB qui sera rénové)

4h d'EPI et d'AP = baisse des horaires d'enseignement disciplinaire.

- Les EPI et l'AP sont déjà comptabilisés dans les horaires disciplinaires et s'y substituent.
 - Rien ne garantit la co-intervention ni le dédoublement pour les EPI.

II La réforme pour le cycle 4

LES EPI, une dés-organisation locale

EXTRAITS DU DECRET

- « La répartition des volumes horaires entre l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires est identique pour tous les élèves d'un même niveau. »
- « Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires. »
- « Les enseignements pratiques interdisciplinaires incluent l'usage des outils numériques et la pratique des langues vivantes étrangères. »

Cette organisation locale portera notamment sur :

- l'identification des disciplines donnant une partie de leur horaire ;
- la répartition AP / EPI ;
- les modalités de regroupement des élèves et de recrutement des élèves dans les regroupements ;
- la définition de la période de travail ;
- le nombre de thèmes travaillés pendant l'année scolaire et le cycle

**TOUTES LES DECISIONS CONCERNANT CES EPI SONT RENVOYÉES AU
CONSEIL PEDAGOGIQUE,
INSTANCE PRESIDÉE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT,
QUI EN DESIGNE LES MEMBRES**

II La réforme pour le cycle 4

DES EPI EN LIEN AVEC LES PROGRAMMES...

Article 3

Les contenus des enseignements complémentaires sont établis en fonction des objectifs de connaissances et de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes des cycles concernés.

Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires.

C'est ce qui justifierait l'amputation des horaires disciplinaires...

**... MAIS LES PROJETS DE PROGRAMMES
N'ÉVOQUENT PAS LES THÈMES DES EPI !**

II La réforme pour le cycle 4

Les thèmes des EPI

8 thèmes de travail, qui sont censés concerner toutes les disciplines :

a) Corps, santé, bien-être et sécurité ; → ?????

b) Culture et création artistiques ; → *seuls les arts participent à la culture ?*

c) Transition écologique et développement durable ;

d) Information, communication, citoyenneté ;

e) Langues et cultures de l'Antiquité ; → *passé de la 8ème à la 5ème position : seule
marque d'intérêt pour la discipline !*

f) Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ;

g) Monde économique et professionnel ;

h) Sciences, technologie et société.

*changement de dénomination qui signe la
mort des langues régionales et condamne les
LV à donner des heures pour l'EPI*

seules les sciences et la technologie participent de la société ?

=> au moins six des huit thématiques devront être traitées sur le cycle 4

=> au moins 2 thématiques devront être traitées chaque année

Mais l'horaire de 3h peut être réduit à 2h, si on augmente la part de l'AP.

=> les EPI sont en lien avec le PEAC, le PIIODMEP, le parcours citoyen.

II La réforme pour le cycle 4

DES PROGRAMMES...

- conçus par cycle, sans précision de ce qui concerne chaque année du cycle.
- aux conseils de cycle et pédagogique de déterminer les notions pour chaque année du cycle.
- cela nécessitera de nombreuses réunions, sans temps de concertation prévu.
- des programmes flous qui seront traités avec des ambitions différentes selon les collèges.
- les programmes à l'heure actuelle n'intègrent pas, dans la plupart des disciplines :
 - les EPI
 - les parcours : PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle), PIIODMEP (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel), parcours citoyen
 - tout en précisant, dans le préambule, que la discipline doit y participer !

...EN CONSULTATION en mai 2015

Une réforme profondément INÉGALITAIRE

- Mise en place possible de filières qui vont permettre de trier les élèves :
 - ⇒ Au sein d'un même collège, certains EPI pourraient être réservés à certains élèves (selon leur potentiel supposé ?)
 - ⇒ D'un collège à l'autre, selon les EPI qui y seront (ou pas) mis en place, selon la répartition AP/EPI
 - ⇒ Des programmes et des horaires disciplinaires différents selon les collèges : pire que les ECLAIR
 - ⇒ Combien d'établissements n'offriront pas l'EPI Langues et Cultures de l'Antiquité ?

II La réforme pour le cycle 4

EPI, programmes, quelle évaluation ?

- Un décret « évaluation des élèves » est annoncé pour les mois qui viennent.
- Pour le DNB, serait prévue deux épreuves écrites terminales pluridisciplinaires et une épreuve orale locale de présentation d'un EPI avec une partie en langue étrangère.
- Chaque domaine du socle ferait l'objet de 1 à 5 points, décision prise pour chaque élève au dernier conseil de classe de 3ème.

III Les marges heures profs

III Les marges heures profs

Marges heures profs, modulables

Article 7 « Outre la dotation horaire correspondant aux enseignements obligatoires, une dotation horaire est mise à la disposition des établissements afin de favoriser le travail en **groupes à effectifs réduits** et les **interventions conjointes de plusieurs enseignants**, conformément à l'article D. 332-51 du code de l'éducation. Son volume pour l'établissement est arrêté **par le recteur d'académie, sur la base de deux heures quarante-cinq minutes par semaine** et par division pour la rentrée scolaire 2016, puis sur la base de trois heures par semaine et par division à compter de la rentrée scolaire 2017. **L'emploi de cette dotation est réparti proportionnellement aux besoins définis dans le projet d'établissement pour chaque niveau d'enseignement** conformément au II de l'article D. 332-3 du code de l'éducation.

=> Chaque établissement peut donc utiliser ces marges heures profs sur n'importe quel niveau et pour n'importe quel enseignement, selon le projet d'établissement.

=> Cette marge sert aussi à financer l'option LCA et la possibilité d'offrir un choix plus large de LV2.

III Les marges heures profs

Autonomie ou Inégalité ?

- Organisation locale car elles font partie des heures d'autonomie de l'établissement
- En lien avec le projet d'établissement
- Après avis du conseil pédagogique puis présentation en CA
- Organisation locale qui mettrait collègues et disciplines en concurrence
- Obligation de décider de sa répartition pour tout un niveau
- Mais dotation variable selon les établissements, sur décision du recteur

Nouveau décret conseil pédagogique de novembre 2014

Décret n° 2014-1231 du 22 octobre 2014 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029623527&dateTexte=&categorieLien=id>

III Les marges heures profs

Marges heures profs

Du travail en petits groupes? Vraiment ?!

- Seule cette marge permet de travailler en groupes. La réforme se fait à moyens (au mieux) constants.

Avec 3 h il faudra choisir de travailler en petits groupes :

en EPI **ou** en accompagnement personnalisé

ou en sciences **ou** en LV...

ou financer latin, grec **ou** LVR **ou** une 2ème LV2...

Outil de management, sûrement !

Concrètement, un professeur d'anglais en 6^{ème} aura le choix entre 4 heures de cours en classe entière ou perdre 1h pour faire de l'AP avec, en échange, des groupes... ou pas !

IV ÉCLATEMENT DES HORAIRES NATIONAUX

IV ÉCLATEMENT DES HORAIRES NATIONAUX

- Modification possible des horaires de n'importe quelle discipline à chaque niveau
Ex: diminuer l'horaire de mathématiques en 5^{ème} et 4^{ème} pour favoriser la troisième
- Les seules limites:
 - respect des volumes horaires sur le cycle
 - respect du total horaire-élève de chaque niveau
- Diminution possible des horaires de n'importe quelle discipline à chaque niveau pour l'AP et/ou l'EPI
- Une décision prise en CA après avis du conseil pédagogique sur lequel le chef d'établissement a la mainmise.

Cela conduira à :

- ⇒ La mise en concurrence des enseignants, des disciplines et des collèges. *(comme avec la réforme Chatel du lycée...)*
- ⇒ L'accroissement des inégalités scolaires et sociales au nom de l'adaptation au public. *(comme avec les ECLAIR)*
- ⇒ **À mettre en lien avec des programmes conçus par cycle, sans programmes annuels.**

V Les langues anciennes et les langues régionales

V Les langues anciennes et les langues régionales ?

LCA et LVR

- Possibilité d'organiser un enseignement des langues anciennes ou des langues régionales mais avec un **horaire réduit** (1h en 5^{ème} et 2h en 4^{ème} et 3^{ème}), en concurrence avec les autres disciplines car **financé sur les marges profs**
- Cet enseignement ne peut être **choisi qu'en complément d'un EPI** « Langues et Cultures de l'Antiquité » ou « Langues et Cultures Régionales et Etrangères » mais rien n'assure que cet EPI pourra être suivi plus d'un semestre
- **L'EPI Langues et cultures de l'antiquité est en concurrence avec les 7 autres** : les élèves doivent en faire seulement 6 sur les 8 au cours du cycle.
- **Les langues régionales sont menacées de disparition** dans l'EPI « Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales »

VI Les SEGPA

VI LES SEGPA

Soumises au dogme de l'inclusion?

Un projet de circulaire, contesté par la plupart des organisations sauf le SE-UNSA et le SGEN-CFDT, a été soumis sur les bases d'une 6^{ème} SEGPA inclusive avec :

- Pré-orientation des élèves en fin de CM2, inscription des élèves en 6^{ème} type dans le collège qui accueille la SEGPA et orientation définitive des élèves en SEGPA à l'issue de la 6^{ème}
- Inclusion des élèves SEGPA en classe de 6^e type, avec les élèves d'ENAF, d'ULIS et leurs AVS éventuel-le-s...
- Travail du PE spécialisé en co-intervention avec les professeurs des classes de 6^{ème} pendant que les élèves de SEGPA sont en inclusion dans plusieurs classes en même temps...

Le ministère indique vouloir retravailler sa copie mais sur quelles bases?

VII UNE RÉFORME À COMBATTRE

VII UNE RÉFORME À COMBATTRE

Une autonomie renforcée des chefs d'établissement, à l'exemple (en pire) du « lycée Chatel »

- Globalisation des horaires sur l'ensemble du cycle 4 (5^{ème} à 3^{ème})
- Programmes de cycle avec répartition annuelle sur proposition du conseil pédagogique
- Autant de modulations décidées pour toutes les classes d'un niveau : collèges profilés
- Conseil pédagogique consulté sur « la préparation de l'organisation de l'enseignement », rôle renforcé du coordonnateur de discipline
- À mettre en lien avec la multiplication des conseils (pédagogique, de cycle...), des coordonnateurs (de cycle, de niveau...) autant de hiérarchies intermédiaires possibles...
- Mais les membres du conseil pédagogique sont nommés par le chef d'établissement, sur proposition des équipes 15 jours après la rentrée au plus tard !

VII UNE RÉFORME À COMBATTRE

Des disciplines malmenées

- Réduction des horaires strictement disciplinaires au profit d' OPNI* (AP et EPI)
- Mise en concurrence des disciplines, des collègues
- Suppression des options (langues anciennes, régionales, classes européennes, DP3....)
- LV autres qu'anglais et espagnol menacées de disparition
- Horaires de 3ème réduits de 2h30
- Programmes indéterminés et à géométrie variable

*objet pédagogique non identifié

NON à cette réforme qui va dégrader nos conditions de travail, augmenter les inégalités scolaires, rendre plus difficile la réussite au lycée pour la majorité des élèves.

Une augmentation importante de la charge de travail

- Conception contestable de l'interdisciplinarité, mise en place sans possibilité de concertation, sans lien précis avec les enseignements disciplinaires
- Multiplication des réunions (conseil école/collège, conseil pédagogique, conseils de cycle etc.)
- Multiplication des hiérarchies intermédiaires et mise à mal de la liberté pédagogique
- **Ensemble de la réforme mis en place à la rentrée 2016 :** nouveaux programmes sur 4 niveaux en même temps, nouvelle organisation exigeant de la concertation (EPI, AP), nouvelle organisation des SEGPA...

Et si on laisse faire... demain la même réforme au lycée ?

VII UNE RÉFORME À COMBATTRE

LES SOUTIENS A LA RÉFORME

Le SE-UNSA

- Soutient l'augmentation de la part d'autonomie de l'établissement.
- Soutient la globalisation des horaires, la transversalité et l'école du socle.
- Se présente comme les défenseurs des disciplines et en particulier des langues vivantes alors qu'il n'a fait que contester la réduction des horaires disciplinaires, en suivant les autres organisations.

Le SGEN-CDFT

- Souhaite voir la part d'autonomie du collège aller bien au-delà de 20%.
- Souhaite renforcer les pouvoirs du conseil pédagogique :
« *le conseil pédagogique doit avoir le pouvoir de cadrer le travail des enseignants* » (sic)

La FCPE nationale

 FCPE_nationale @FCPE_nationale · 2 avr.

P. Raoult : "80% d'interdisciplinarité, 20% de cours classiques, voilà ce que nous demandons pour le collège" #FCPE

← 11 ★ 2 ...

Le MEDEF

VIII LE SNES-FSU, POUR UNE AUTRE RÉFORME

VIII LE SNES-FSU, POUR UNE AUTRE RÉFORME

Le SNES-FSU a l'initiative d'une intersyndicale qui rassemble **SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNALC-FGAF, SNFOLC, CGT Educ'action et Sud Éducation**

Le **SNES-FSU** est **POUR** :

- Un collège structuré par les disciplines scolaires
- Un collège en lien avec le lycée pour préparer à la poursuite d'études
- Des programmes cohérents, avec des repères annuels forts
- Une interdisciplinarité construite progressivement sur l'ensemble du collège et sur la base du volontariat, avec un temps de concertation inclus dans le service

⇒ Des effectifs par classe nettement abaissés

⇒ Pas de réduction horaire, ni de globalisation

⇒ Des dédoublements dans toutes les disciplines, garantis par des grilles nationales

⇒ Des heures de co-intervention financées

⇒ Des pratiques diversifiées rendues possibles par une formation digne de ce nom